



ASACO OCEANE  
10 Boulevard Maréchal Joffre  
56100 Lorient



Bienvenue au 3<sup>ème</sup> Rallye national de Bretagne

Toute l'équipe de ASACO Océane et les nombreux bénévoles de Morbihan Autosport, sont heureux de vous recevoir pour cette 3<sup>ème</sup> édition du Rallye National de Bretagne.

Partant d'une feuille blanche en 2011, l'épreuve est maintenant classée en Coupe de France de 1<sup>ère</sup> division coéf.4

Les routes vallonnées et atypiques de cette partie de la Bretagne ont été appréciées, notamment en 2012 par un pilote ouvrier de renom :

**Ari Vatanen.**

Fort du succès sportif et populaire, le Pays de Lorient nous ouvre ses portes, avec un départ depuis le parc des expositions de Lorient Lanester. Les 7 villes et communes traversées par le Rallye, les riverains et agriculteurs sur les ES, vous attendent avec impatience.

En venant participer à ce 3<sup>ème</sup> Rallye national de Bretagne, vous vivrez des moments forts avec des montées d'adrénaline sur les ES, par contre sur le routier, adoptez un comportement citoyen, afin que perdure cette belle épreuve qui ne demande qu'à grandir encore.

**Max Martineau,**  
Président de l'ASACO OCEANE

## SOMMAIRE

Mot de bienvenue	Page 1	<b>Art 5.P</b> Publicité	Page 6
Liste des adresses	Page 2	<b>Art 6.P</b> Site et Infrastructures	Page 6
<b>Art 1.P</b> Organisation	Page 4	<b>Art 7.P</b> Déroulement	Page 7
<b>Art 2.P</b> Assurances	Page 5	<b>Art 8.P</b> Réclamations et appels	Page 7
<b>Art 3.P</b> Concurrents et Pilotes	Page 5	<b>Art 9.P</b> Classement	Page 7
<b>Art 4.P</b> Voitures et Equipements	Page 6	<b>Art 10.P</b> Prix	Page 7

## Règlement particulier du 3<sup>ème</sup> Rallye National de Bretagne V.H.C. 2013

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.



### LISTE DES ADRESSES

#### Organisateur administratif et technique

ASACO Océane  
10 Boulevard Maréchal Joffre  
56100 Lorient  
Tél et fax : 02.97.12.76.85  
E-mail : [max.martineau@asacoceane.com](mailto:max.martineau@asacoceane.com)  
Site internet : [www.rallyebretragne.com](http://www.rallyebretragne.com)

#### Vérification administratives et techniques

Parc des Expositions du Pays de Lorient  
286 Rue Rouget de Lisle  
56600 Lanester  
Tél : 06.28.22.57.54

#### Accueil des officiels

Vendredi 14 Juin de 14h à 22h  
Samedi 15 Juin de 7h à 10h  
Parc des Expositions du Pays de Lorient  
286 Rue Rouget de Lisle  
56600 Lanester  
Tél : 06.71.85.17.48

#### Accueil des commissaires

Samedi 15 Juin à partir de 7h  
Salle des Fêtes  
4 Rue Béchérel  
56240 Plouay  
Tél. : 06.13.58.80.70

#### P.C. Direction de course

Caserne des pompiers  
Rue de Manéhouarn  
56240 Plouay  
Tél : 09.52.40.76.03

## PROGRAMME - HORAIRES

**VENDREDI 3 MAI 2013**

Parution du règlement  
Ouverture des engagements

**LUNDI 3 JUIN 2013**

Clôture des engagements

**SAMEDI 8 JUIN 2013**

Parution du Road-Book  
Publication du carnet d'itinéraires au  
Bar Les Temps Modernes  
1, Place de la Mairie 56240 Plouay  
Tél : 02.97.33.23.11  
Samedi 8 Juin de 8h30 à 18h, Dimanche 9 Juin de 9h à 18h  
et Vendredi 14 Juin de 8h30 à 19h

**DATE ET HEURES DES  
RECONNAISSANCES**

Samedi 8 et Dimanche 9 Juin de 9h à 12h30 et de 14h à 22h  
Ou Vendredi 14 Juin de 9h à 12h30 et de 14h à 23h  
Sur 3 passages maximum (voir article 6.2)

**VENDREDI 14 JUIN**

Vérifications administratives de 17h00 à 20h45  
Vérifications techniques de 17h15 à 21h  
Mise en parc de départ de 17h45 à 21h30  
1<sup>ère</sup> réunion des commissaires sportifs : 20h00  
Briefing des pilotes ouvreurs à 19h  
**PARC DES EXPOSITIONS – LANESTER**

**SAMEDI 15 JUIN**

Vérifications administratives de 7h15 à 8h45  
Vérifications techniques de 7h30 à 9h00  
Publication des équipages admis au départ à 9h45  
Publication des heures et ordres de départ à 9h45  
Briefing écrit (remis aux vérifications administratives)  
Départ du rallye 10 minutes après les modernes.  
**PARC DES EXPOSITIONS – LANESTER**  
Publication des résultats partiels : A l'issue de la 1<sup>ère</sup> section,  
¼ d'heure après l'arrivée de la dernière voiture (tableau  
d'affichage)  
Départ de la 2<sup>ème</sup> section à 14h00.  
Arrivée de la 1<sup>ère</sup> voiture à la salle des Fêtes de Plouay à 21h30  
Vérifications finales : voir article 1.3P  
Publication des résultats du Rallye, 30 minutes après l'entrée en  
parc fermé du dernier concurrent, au P.C, au parc d'assistance et  
à la salle de Fêtes de Plouay.  
Remise des prix : à la Salle des Fêtes de PLOUAY

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Océane organise le 14 et 15 Juin 2013 l'épreuve sportive

### 3<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BRETAGNE V.H.C.

en qualité d'organisateur administratif.  
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 122 en date du 3/5/2013 et du CRSA numéro 24 en date du 16/04/2013

#### COMITE D'ORGANISATION

Président : Max MARTINEAU  
ViceS présidentS : Yvon LEON  
Gilles SIMON  
Secrétaire : Marine MARTINEAU

#### Secrétariat du Rallye Marine MARTINEAU

4 Lotissement de la Cayenne, Route de  
Vieille Roche 56130 CAMOEL  
Téléphone : 06.28.22.57.54

#### Permanence du Rallye :

- Parc de Expositions – Lanester  
Le Vendredi 14 Juin de 14h à 21h30  
Le Samedi 15 Juin de 7h à 8h30
- P.C Course, Rue Manéhouarn – Plouay  
Le samedi 15 Juin de 8h30 jusqu'à la fin  
de l'épreuve.

#### ORGANISATEUR TECHNIQUE

**MAX MARTINEAU**  
**ASACO OCEANE**  
10 Boulevard Maréchal JOFFRE  
56100 LORIENT

Représenté par Max MARTINEAU, adjoint Yvon  
LEON

#### 1.1 OFFICIELS

##### N° de licences et codes ASA en annexe Observateur FFSA

Patrick PERRIN

##### Collège des commissaires sportifs

Président Jacques TROMAS  
Membres Gilles GUILLIER  
José CHAUDET

##### Direction de course

Directeur de course Joseph LORRE  
Directeur adjoint Jean Luc ROGER  
Adjoint à la D.C ES1 Gabriel GIANOLO  
Adjoint à la D.C ES2 Jacques COURTIN

##### Chronométrage

Responsable Stephane MONTFORT  
Cyril VALLEE  
Alain DEVIN  
Maryse RAGUENEAU

##### Médecin chef

Dr François MINEUR

##### Commissaire technique VH

Loïc NERAUDEAU

##### Commissaire technique responsable du marquage des pneumatiques

Bernard VILOUX

##### Commissaires sportifs chargés des relations avec les concurrents

Emma RICHARD  
Catherine CONDEMINE

##### Vérifications administratives et techniques

Marine MARTINEAU  
Audrey LE BEHOT

##### Véhicule tricolore

Christian DAMS  
Patrice DELIAS

##### Adjoint à la direction de course délégué

à l'ES 1 J.C LE FORESTIER  
à l'ES2 Jean Louis MINEUR

##### Directeur de course adjoint délégués

à l'ES 1 Edith LE FORESTIER  
à l'ES 2 Philippe DRONNEAU

##### Directeur de course délégué aux ES au Point Inter

Bernard CONDEMINE

##### Juge de Fait

Equipe 1 Serge ILLIEN  
Equipe 2 J-J PECHON-ROSSEL

A l'exception des membres du collège du Rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que « Juge de fait » pour la constatation d'infractions dont ils seraient témoins.

##### Relation sécurité avec le PC

Gérard TEXIER

##### Responsable informatique classement

Jean Luc COUSSEAU

##### Chargé des relations avec la presse

Gaël MEIGNEN

##### Responsables des relations avec les commissaires

Christian DAMS  
Joseph GOURDON  
Jean Paul KWASNY

## Responsable des reconnaissances

Christian LE PAGE

## Véhicule Damier

Gilles MERLIOT  
Maryse MERLIOT

## 1.2. ELIGIBILITE

### Le 3ème Rallye National de Bretagne V.H.C. compte pour :

Coupe de France des Rallyes V.H.C 2013, coefficient 1.

## 1.3 VERIFICATIONS

Les confirmations d'engagement et heures de convocations seront publiées sur notre site internet : [www.rallyebretagne.com](http://www.rallyebretagne.com)

Pas de confirmation d'engagement et de convocations envoyées par courrier aux concurrents

Les vérifications administratives et techniques auront lieu au Parc des Expositions de Lanester le Vendredi 14 Juin 2013 de 17h00 à 21h et le samedi 15 Juin 2013 7h00 à 8h45.

**Les vérifications du samedi ne seront acceptées que sur demande express du concurrent, auprès de l'organisateur, les places étant limitées.**

A l'issue des vérifications administratives, un temps imparti sera attribué pour se rendre aux vérifications techniques après avoir posé la publicité sur les voitures de courses dans la zone prévue à cet effet.

Les vérifications finales seront effectuées au garage CDV 4x4 – ZA de Restavy 56240 PLOUAY  
Coût de la main d'œuvre : 60€ TTC

## ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 3<sup>ème</sup> Rallye National de Bretagne V.H.C doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 3 Juin Minuit (cachet de la poste faisant foi)

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote et le copilote, complètement et correctement pour transmission à la Préfecture :

- L'adresse
- Lieu de naissance
- N° de permis de conduire (+ copie recto verso)
- Copie recto verso de la licence

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum pour le rallye « Moderne » et 30 voitures maximum pour les VHC et VHRS. Au delà les équipages seront inscrits sur liste d'attente selon l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **380 €**
- Pour les équipages complet (pilote/copilote) ASACO Océane : **340 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **760€**

### 3.1.12.

**La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Chèque à libeller à l'ordre de ASACO OCEANE

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par e-mail : [martineau.marine@gmail.com](mailto:martineau.marine@gmail.com)

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Sont autorisé les voitures à définition routière, de l'annexe K, en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, I et J1

**4.1.5P.** Sont également autorisées les voitures de rallye classic de compétition.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.3.2.1P. Parc d'assistance

Conforme au règlement standard FFSA.  
Parc unique et obligatoire sur l'Esplanade de Plouay. Une bâche de dol et extincteurs sont obligatoire sous peine de sanctions. Dès emplacements numérotés et de dimensions égales seront tracées au sol, un emplacement par équipage. Le placement sera libre. Merci de signaler votre numéro d'emplacement lors des vérifications administratives. Il permettra aux officiels chargé des relations avec les concurrents d'établir un plan de parc d'assistance.

Dans le parc d'assistance ne sera accepté qu'UN seul véhicule d'assistance par équipage. Ce véhicule d'assistance devra être identifié au moyen du « sticker » qui sera remis lors des vérifications administratives. Seule la présence de ce « sticker » donnera accès au Parc.

La vitesse dans le Parc d'assistance ne peut dépasser le 30 km/h sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

### 4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

**La surface de la plaque d'immatriculation avant à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de l'emplacement pour y apposer une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier VHC.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 3<sup>ème</sup> Rallye National de Bretagne V.H.C. représente un parcours de 254 km.

Il est divisé en 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109.68km.

Les épreuves spéciales sont :

- Les Roches du Diabes – 7,95km parcourue 4 fois.
- Le Scorff – 19.47km parcourue 4 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Le carnet d'itinéraire et d'identifiant des reconnaissances seront disponibles à partir du Samedi 8 Juin 2013 de 8h30 à 18h00 et le Dimanche 9 Juin 2013 de 9h00 à 18h00 et Vendredi 14 Juin de 8h30 à 19h00 au :

**Bar Les Temps Modernes, 1 Place de la Mairie 56240 PLOUAY. Tel : 02.97.33.23.11.**

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 8 Juin et Dimanche 9 Juin de 9h à 12h30 et de 14h à 22h ou le Vendredi 14 Juin de 9h à 12h30 et de 14h à 23h sur 3 passages maximum sous peine de sanction (Article 6.2.7 de la réglementation standard FFSA 2013)

Ce carnet devra être présenté à chaque demande et sera remis impérativement au C.H. d'entrée aux vérifications administratives.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et un autocontrôle sera fourni avec le carnet d'itinéraire.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tout concurrent ayant abandonné ou exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires sportifs précédant le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecter d'un forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de 10 (dix) heures.
- Pénalité de 5 (cinq) minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les commissaires sportifs du Rallye selon l'article 3.3 du règlement standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le collège des commissaires pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

### 7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasubles jaunes ou combinaisons blanches ACO
- Chef de poste : chasubles jaunes, traits noir

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

### Catégorie 1

**Voitures conforme à la législation routière et homologuées entre le 1/1/1947 et 31/12/1969**

Catégorie 1 (T et GT) :

- A1, jusqu'à 850cm<sup>3</sup>
- A2, jusqu'à 1150cm<sup>3</sup>
- A3, jusqu'à 1300cm<sup>3</sup>
- A4, jusqu'à 1600cm<sup>3</sup>
- A5, jusqu'à 2000cm<sup>3</sup>
- A6, au dessus de 2000cm<sup>3</sup>

Catégorie 1S (CT, GTS et GTP) :

- A1S, jusqu'à 850cm<sup>3</sup>
- A2S, jusqu'à 1150cm<sup>3</sup>
- A3S, jusqu'à 1300cm<sup>3</sup>
- A4S, jusqu'à 1600cm<sup>3</sup>
- A5S, jusqu'à 2000cm<sup>3</sup>
- A6S, au dessus de 2000cm<sup>3</sup>

### Catégorie 2

**Voitures conforme à la législation routière et homologuées entre le 1/1/1970 et 31/12/1975**

Catégorie 2 (T et GT) :

- B1, jusqu'à 850 cm<sup>3</sup>
- B2, jusqu'à 1150 cm<sup>3</sup>
- B3, jusqu'à 1300 cm<sup>3</sup>
- B4, jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
- B5, jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>
- B6, au dessus de 2000 cm<sup>3</sup>

Catégorie 2S (CT, GTS et GTP) :

- B1S, jusqu'à 1150 cm<sup>3</sup>
- B2S, jusqu'à 1300 cm<sup>3</sup>
- B3S, jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
- B4S, jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>
- B5S, jusqu'à 2500 cm<sup>3</sup>

- B6S, au dessus de 2500 cm<sup>3</sup>

### Catégorie 3

#### Voitures conforme à la législation routière et homologuées entre le 1/1/1976 et 31/12/1981

Catégorie 3 (T et GT) :

- C1, jusqu'à 1300 cm<sup>3</sup>
- C2, jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
- C3, jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>
- C4, jusqu'à 2500 cm<sup>3</sup>
- C5, au dessus de 2500 cm<sup>3</sup>

Catégorie 3S (CT, GTS et GTP) :

- C1S, jusqu'à 1300 cm<sup>3</sup>
- C2S, jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
- C3S, jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>
- C4S, jusqu'à 2500 cm<sup>3</sup>
- C5S, au dessus de 2500 cm<sup>3</sup>

### Catégorie 4

#### Voitures conforme à la législation routière et homologuées entre le 1/1/1982 et 31/12/1985

Catégorie 4 (J1 / N) :

- D1, jusqu'à 1300 cm<sup>3</sup>
- D2, jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
- D3, jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>
- D4, jusqu'à 2500 cm<sup>3</sup>
- D5, jusqu'à 2500 cm<sup>3</sup>

Catégorie 4S (J1 / A / B) :

- D1S, jusqu'à 1300 cm<sup>3</sup>
- D2S, jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
- D3S, jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>
- D4S, jusqu'à 2500 cm<sup>3</sup>
- D5S, jusqu'à 2500 cm<sup>3</sup>

## ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différentes catégories.

Des lots seront remis aux participants.

## ANNEXE – CODES ASA ET NUMEROS DE LICENCE

Joseph LORRE	1202/10395
Jean-Louis MINEUR	1209/29169
Serge ILLIEN	1205/36268
Patrice DELIAS	1210/18371
Philippe DRONNEAU	1202/148449
Joseph GOURDON	1205/8938
Pascal BOUTTIER	1201/191335
Christian DAMS	1201/2498
José CHAUDET	1202/2493
Gilles MERLIOT	1202/10356
Jean-Jacques PECHON-ROSSEL	1201/2527
Jacques TROMAS	1202/128370
Bernard CONDEMINE	1110/6916
Régine DAMS	1210/161894
Cyril VALLEE	1507/123878
Edith LE FORESTIER	1318/1758
Jean Claude LE FORESTIER	1318/1756
André MEVEL	1210/186089
Loïc NERAUDEAU	1101/5202
Jean Luc ROGER	1507/1030
Gérard TEXIER	1110/18160
Emma RICHARD	1209/6299
Alain BRIAND	1206/16160
Yves HUBY	1206/4923
Maryse MERLIOT	1202/12140
Jérôme RETO	1206/204310
Jean Paul KWASNY	1318/14846